

# LES TABLES-BANCS EN 1881

Un donateur nous a fait cadeau d'un ouvrage de 1881, manuel à l'intention des élèves maitres et des instituteurs, intitulé « **Conférences de pédagogie** » de L. Mariotti. Ce livre, au-delà des conseils pédagogiques, moraux ou civiques, présente les textes législatifs qui gèrent l'Ecole Publique. On peut alors se rendre compte que les promoteurs de celle-ci ne se contentant pas de décider de la gratuité et de l'obligation scolaire et de définir un programme d'enseignement se préoccupent aussi de la qualité des locaux scolaires et du mobilier pour un meilleur confort des élèves et des instituteurs. Ce sont de véritables normes qui sont instituées dans l'arrêté ministériel du 17 juin 1880, intitulé « **Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école** ». On sait que les écoles communales étaient alors le plus souvent hébergées dans des locaux peu adaptés quand ce n'était pas au domicile de l'instituteur. Le mobilier scolaire, si les élèves ne disposaient pas que d'un banc et de leurs genoux, était composé de tables-bancs d'écoliers à plusieurs places réduites à une tablette d'écriture et un simple banc. Nous vous présentons 2 photos des ces tables-bancs ; l'une à 5 places, l'autre à 6 places.

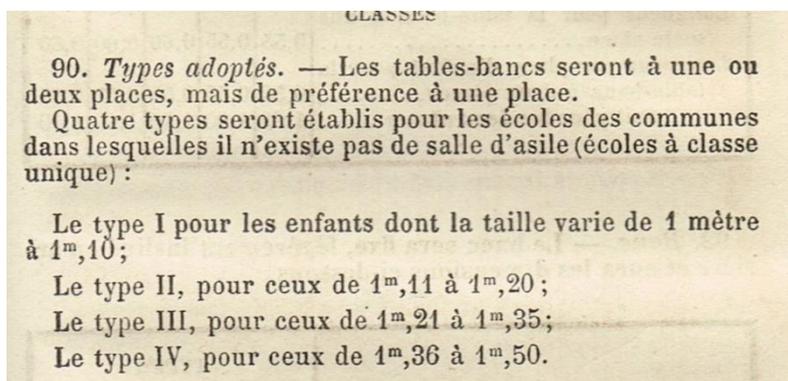


Pour une commune, un tel mobilier, rustique et robuste, était peu onéreux et permettait d'entasser de nombreux élèves dans un petit espace. Ces tables pouvaient avoir jusqu'à 8 places et étaient alors employées dans les écoles patronales ou communales qui utilisaient le monitorat comme démarche d'enseignement. Cette pratique consistait pour l'instituteur, à confier une table d'écoliers à un élève, plus

âgé et performant, servant de répétiteur. Une telle table peut se voir au Musée de l'Ecole de Fontenay-le - comte en Vendée.

Le nouveau règlement, dans le chapitre consacré au mobilier dans les écoles communales précise d'entrée ; « *Les tables-bancs seront à une ou deux places, mais de préférence à une place* ». Cette clause sera difficile à appliquer : les tables-bancs à plusieurs places de cette époque serviront encore parfois dans les années 1950, preuve de leur robustesse... et actuellement la préférence va aux tables à deux places plutôt qu'à celles à une place...

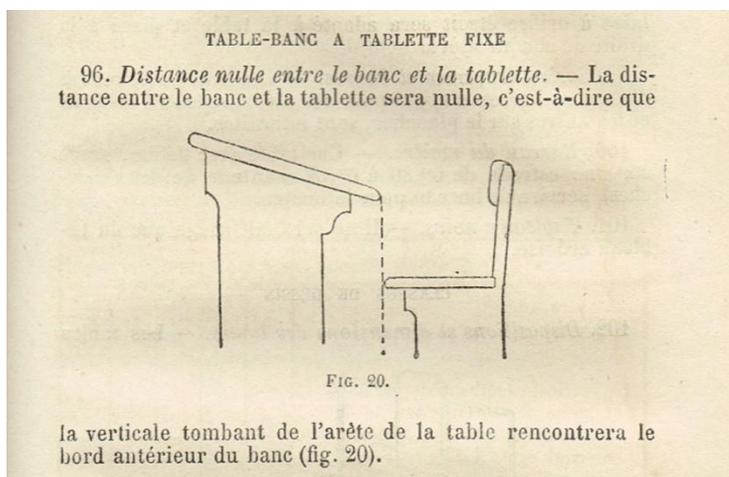
Les tables-bancs préconisées sont classées en 4 catégories en fonction de la taille des élèves.



Il est aussi précisé, sans doute pour adapter les tables aux tailles des élèves : « *Les instituteurs devront mesurer leurs élèves, une fois par an, à l'époque de la rentrée des classes.* »

Pour les élèves dont la taille excéderait 1<sup>m</sup>,50 un 5<sup>ème</sup> type était prévu.

Une table-banc semblable au modèle préconisé en 1881 et respectant les normes de l'époque fait partie de la classe reconstituée dans le musée.



Ce plan présente le confort apporté à la table banc : la présence d'un dossier incliné en arrière et la distance nulle entre la tablette et le banc.

La conception des supports de la tablette et du banc devront permettre à l'écolier de se faufiler facilement pour s'asseoir.

	TYPES				
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>
Hauteur au-dessus du sol.....	m. 0,44	m. 0,49	m. 0,55	m. 0,62	m. 0,70
Largeur d'arrière en avant.....	0,35	0,37	0,39	0,42	0,45
Longueur pour la table-banc à une seule place.....	0,55	0,55	0,60	0,60	0,60
Longueur par place d'enfant pour la table-banc à deux places.....	0,50	0,50	0,55	0,55	0,55
Soit pour les deux places.....	1,00	1,00	1,10	1,10	1,10

92. Banc. — Le banc sera fixe, légèrement incliné en arrière et aura les dimensions ci-dessous :

	TYPES				
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>
Hauteur au-dessus du sol, prise au milieu du banc.....	m. 0,27	m. 0,30	m. 0,34	m. 0,39	m. 0,45
Largeur d'avant en arrière.....	0,21	0,23	0,25	0,27	0,30
Longueur (banc à une place).....	0,50	0,50	0,55	0,55	0,55
Longueur (banc à deux places).....	0,45	0,45	0,50	0,50	0,50
Soit pour le banc double.....	0,90	0,90	1,00	1,00	1,00

93. Dossier. — Le dossier du banc à une seule place et du banc à deux places consistera en une traverse de 0<sup>m</sup>,10 de largeur dressée droite avec arêtes abattues; il aura les dimensions suivantes :

La table que nous possédons est en chêne Elle n'est pas vernie et son état montre qu'elle fut bien entretenue par des générations d'élèves qui devaient la cirer une ou deux fois par an : nous perpétons cet entretien.

Cette page de normes présente celles qui concernent les mesures de la tablette et du banc.

Mais cet ouvrage précise d'autres normes. Ainsi, la surface d'une classe doit être de plus d'un mètre carré par élève et son volume de 5m<sup>3</sup> par élève.

Beaucoup d'écoles de l'époque n'étaient pas équipées de lieux d'aisance. L'obligation de ceux-ci est notée avec force détails :

« Toute école devra être munie de privés dans les proportions suivantes : quatre pour la première centaine d'élèves et 2 pour chaque centaine suivante... »

« Les privés seront placés dans le préau découvert...ils devront être préservés avec le plus grand soin de l'action solaire directe ; disposés de telle sorte que les vents régnants ne rejettent pas les gaz dans les bâtiments ni dans la cour »

Suivent les normes pour les « cases », les sièges, les urinoirs, les fosses, les parois, l'aération, etc.

Une école à classe unique ne peut pas occuper une surface de terrain inférieure à 500m<sup>2</sup>, calculée sur la base de 10m<sup>2</sup> par élève pour 50 au maximum . La cour de récréation doit faire au moins 200m<sup>2</sup>. Un groupe scolaire composé d'une école de garçons, d'une école de filles et d'une salle d'asile ne peut pas recevoir plus de 750 élèves. Les locaux devront largement laisser la lumière pénétrer et devront être aérés régulièrement. Ces recommandations sont enrichies des normes de construction, de dimension et d'utilisation des matériaux.

Enfin, chaque école devra comporter un logement de fonction pour l'instituteur ou le directeur. Là aussi est précisé le nombre de pièces, la taille de celles-ci et les éléments de confort.

Lorsque nous voyageons dans notre pays en préférant utiliser les voies départementales ou vicinales, nous rencontrons souvent dans les petites communes des mairies-écoles de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle ou du début du 20<sup>ème</sup>. C'est le résultat de cette réglementation imposée, les communes étant subventionnées pour ces travaux dans des proportions beaucoup plus importantes qu'à notre époque. Mais les tables-bancs multiplaces étaient souvent déménagées de l'ancien local servant d'école vers la nouvelle école...

*Classe de 48 élèves. — Tables-bancs à 2 places. — Eclairage unilatéral.*

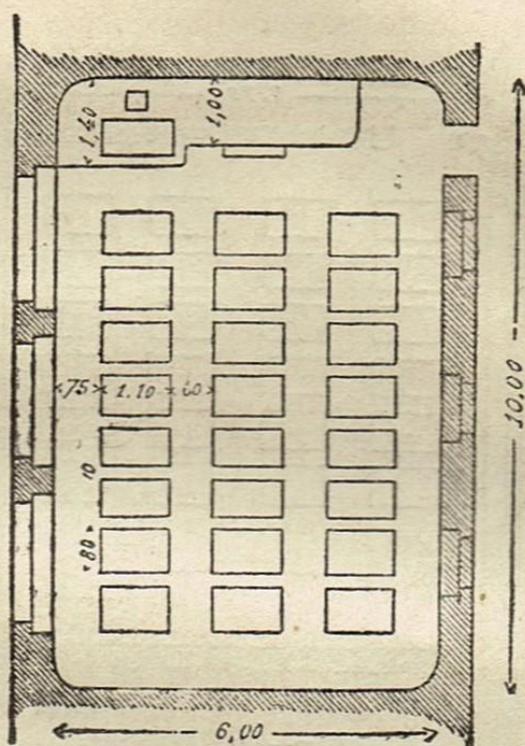


FIG 8.

Largeur : Passages le long des murs, 2 à 0 <sup>m</sup> ,75 .....	1 <sup>m</sup> ,50
Passages longitudinaux, 2 à 0 <sup>m</sup> ,60 .....	1 <sup>m</sup> ,20
3 tables-bancs à 1 <sup>m</sup> ,10 .....	3 <sup>m</sup> ,30
	<hr/>
	6 <sup>m</sup> ,00
Longueur : Emplacement réservé pour le maître .....	2 <sup>m</sup> ,00
Passage au fond .....	0 <sup>m</sup> ,90
8 tables-bancs à 0 <sup>m</sup> ,80 .....	6 <sup>m</sup> ,40
7 intervalles transversaux à 0 <sup>m</sup> ,10 .....	0 <sup>m</sup> ,70
	<hr/>
	10 <sup>m</sup> ,00
Surface totale .....	60 m. carrés
Surface par élève .....	1 <sup>m</sup> q,25
Hauteur de la classe .....	4 <sup>m</sup> ,10
Cube par élève .....	5 <sup>me</sup> ,125